



HAL
open science

Licence Études cinématographiques et audiovisuelles

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Études cinématographiques et audiovisuelles. 2013, Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3. hceres-02036806

HAL Id: hceres-02036806

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036806v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Etudes cinématographiques et audiovisuelles

de l'Université Sorbonne Nouvelle -
Paris 3

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Licences – Vague D

Académie : Paris

Établissement déposant : Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Cinéma et audiovisuel

Domaine : Arts, lettres, langues

Demande n° S3LI140006704

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
Campus Censier, Paris 5^{ème}.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

Proposée par le département « Cinéma et audiovisuel », l'un des quatre départements de l'Unité de formation et de recherche (UFR) « Arts et médias » de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3, la mention de licence *Cinéma et audiovisuel* offre une formation de 1537 h sur les trois années de licence, organisée sur la base d'une « majeure » en histoire et esthétique du cinéma, techniques de l'image et du son, gestion, sociologie et droit du cinéma et de l'audiovisuel. Ces enseignements se complètent par une proposition de trois mineures possibles en première année de licence (L1) : lettres, théâtre, art et médias - puis à partir de la deuxième année de licence (L2) lettres, théâtre et médiation culturelle. L'étudiant peut également choisir de renforcer sa majeure et de suivre ainsi un cursus monodisciplinaire (majoritairement choisi par les étudiants). Cette licence mise aussi sur l'acquisition de compétences transversales, en analyse et synthèse de documents multimédias, en documentation, en informatique, en langues étrangères, en expression écrite et orale. Il s'agit d'un diplôme très complet, unique licence spécifique en France dans le domaine de l'image, qui couvre un très large spectre d'enseignements (du cinéma des origines aux films numériques en 3D, fictions, documentaires, production TV, vidéos, dvd, clips, pubs, etc.).

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence mention *Cinéma et audiovisuel* de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 vise l'acquisition de compétences essentiellement théoriques en histoire de l'art et du cinéma, en analyse du son et de l'image, d'un savoir de base en matière d'économie et de gestion du cinéma et de l'audiovisuel, et enfin de connaissances relatives à la sociologie de la culture et du droit de l'audiovisuel. Il est étonnant que le dossier ne précise pas le positionnement de cette formation par rapport à la licence de *Cinéma* proposée par l'Université Paris 7, qui appartient au même Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) « Sorbonne Paris Cité ». Les éléments de différenciation mériteraient d'être précisés, à moins qu'une collaboration soit envisagée.

Elle est proposée en majeure monodisciplinaire *Cinéma et audiovisuel* ou en combinaison avec une mineure, pour un public d'environ 250 étudiants en première année. L'acquisition des connaissances se fait par paliers : en première année (L1), les enseignements de majeure disciplinaire sont centrés sur l'analyse, l'histoire et l'esthétique du cinéma. Des éléments d'économie et de sociologie sont introduits en deuxième année (L2), et de droit en troisième année (L3), mais ce dernier enseignement est exclusivement réservé aux étudiants (180/250) qui suivent la majeure monodisciplinaire. Dispensés essentiellement en travaux dirigés (dans les trois années, il y a, au maximum, 4 h de cours magistraux en majeure disciplinaire), les enseignements sont évalués principalement en contrôles continus et parfois terminaux, avec une très nette priorité donnée à l'écrit (très peu d'oraux) parfois en temps libre, sans que soit précisée, en ce dernier cas, la nature des épreuves. Le contrôle des connaissances reste très classique. A la place du contrôle continu, l'étudiant peut être évalué en contrôle terminal.

Pour faciliter la réussite des étudiants, trois dispositifs sont mis en place : la méthodologie du travail universitaire (écriture, lecture, argumentation, documentation), des unités d'enseignement (UE) libres (dont le contenu est au choix de l'étudiant) et de l'informatique (préparation au C2I). Les étudiants reçoivent de l'information en L1, au cours de la pré-rentrée. Compte tenu du faible nombre de demandes, aucune procédure n'est mise en place pour la réorientation, ce qui n'est pas justifié en soi. Un dispositif de permanence par des enseignants référents, responsables d'un « bloc-classe », est mis en place en première année, mais son efficacité n'est pas évaluée. Une politique internationale volontariste a porté ses fruits, puisque 33 accords passés (Erasmus et bilatéraux) avec 17 pays se traduisent par 50 mobilités sortantes et 58 entrantes, sur une population de 320 étudiants. Le dossier fait mention de stages (et de responsables de stages) obligatoires en L3 pour une durée maximale de trois mois. La mission handicap de l'établissement organise pour les étudiants présentant des difficultés une adaptation pédagogique *ad-hoc*. La prise en compte du devenir professionnel des étudiants apparaît de façon manifeste dans le projet pédagogique, qui propose des UE d'aide à l'élaboration du projet professionnel selon trois directions : « métiers du cinéma », « métiers de l'enseignement » et « quels métiers ? », en L2 et L3. L'étudiant est conduit à réaliser un CV, à développer une stratégie d'insertion professionnelle et à se constituer un portefeuille de compétences.

Le devenir des étudiants à l'issue de la licence est moins bien cerné. Si les domaines d'insertion potentiels sont bien décrits, cela reste déclaratif et ne permet pas de connaître la réalité effective de la professionnalisation à l'issue de la licence. En 2010-2011, 59 % des étudiants ont validé leur licence. Parmi eux, 53 % poursuivaient en deuxième cycle, principalement dans le master professionnel *Didactique de l'image* et dans deux masters recherche *Etudes cinématographiques et audiovisuelles. Pratiques contemporaines de l'image* (international) et *Etudes cinématographiques et audiovisuelles*. Une réunion d'information sur les masters proposés est organisée à destination des futurs entrants en L3. En revanche, le devenir des étudiants non diplômés et de ceux ayant réussi une insertion professionnelle directement après la licence mériterait d'être renseigné dans le dossier. Ni l'origine des étudiants, ni leur devenir (qu'ils soient diplômés ou non) ne semblent faire l'objet de données (manque de moyens affectés à l'Observatoire de la Vie Etudiante).

La licence est encadrée par une équipe pédagogique composée de 28 enseignants et enseignants-chercheurs et d'une trentaine d'enseignants contractuels, complétée par une douzaine de professionnels. Il n'existe pas de conseil de perfectionnement ; toutefois, la constitution de ce dernier est annoncée pour le prochain quadriennal. L'évaluation des enseignements par les étudiants est réalisée au niveau de l'établissement et ne permet pas d'avoir un retour précis sur la licence *Cinéma et audiovisuel*. En revanche, la fiche d'autoévaluation permet d'avoir une vision bien détaillée sur les choix pédagogiques mis en place dans cette mention. Des informations sont délivrées aux lycéens au cours de la journée portes ouvertes et disponibles en ligne. La valorisation du diplôme se fait par le réseau des professionnels intégrés à la formation et peut passer aussi par l'association « Objectif Censier », créée à l'initiative des enseignants du département et destinée à valoriser les productions cinématographiques des étudiants.



- Points forts :
 - Une mention de licence consacrée exclusivement au cinéma et proposant une approche très complète du cinéma et de son environnement.
 - Interventions actives de professionnels des métiers du cinéma dans la formation.
 - Accompagnement original des pratiques filmiques étudiantes grâce à l'association « Objectif Censier ».
 - Mobilité internationale très significative.
- Points faibles :
 - Absence de suivi de cohortes ne permettant pas de connaître le devenir des diplômés et des non-diplômés.
 - Absence d'évaluation des enseignements par les étudiants, et de sa prise en compte dans le pilotage de la formation.
 - Peu ou pas de relations avec d'autres centres de formation au cinéma et à l'audiovisuel (relevant notamment du ministère de la culture).
 - Les poursuites d'études et l'insertion professionnelle ne semblent pas faire l'objet d'une approche institutionnelle.
 - Manque de correspondance entre les ECTS et les coefficients.

Recommandations pour l'établissement

- Le suivi des cohortes devrait être mis en place afin de connaître le devenir effectif des diplômés et des non-diplômés et de le prendre en compte dans le pilotage de la mention.
- Le pilotage de la licence devra être concrétisé par la création d'un conseil de perfectionnement.
- Une véritable évaluation des enseignements devrait être organisée afin de faciliter les évolutions de la mention.
- L'orientation des étudiants devrait faire l'objet d'une politique plus incitative.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Dispositifs d'aide à la réussite (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : A



Observations de l'établissement

PRÉSIDENTENCE

Paris, le 22 juillet 2013

Marie-Christine LEMARDELEY
Présidente de l'Université Sorbonne
Nouvelle - Paris 3

à

M. Jean-Marc GEIB,
Directeur de la Section des formations et
des diplômes
AERES

Objet : observations et réponses au sujet de l'évaluation de l'offre de formation en licence de l'université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

Monsieur le directeur,

Vous voudrez bien trouver ci-joint mes réponses au sujet de l'évaluation de l'offre de formation en licence de l'université Sorbonne Nouvelle - Paris 3. Elles se composent de réponses spécifiques par mention reprenant point par point différentes remarques formulées par les experts de l'AERES.

En collaboration avec les responsables de formation, les recommandations de l'AERES permettront d'envisager des axes de développement dans le cadre de la politique de l'établissement en termes d'offre de formation. Comme convenu, les observations et éléments de réponse synthétique sur les rapports "offres globales" niveau licence et master vous seront ainsi transmis d'ici la fin août.

En vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments distingués.



Marie Christine Lemardeley

Licence mention Cinéma et Audiovisuel

- « *Le contrôle des connaissances reste très classique* »

REPONSE :

L'harmonisation des modalités de contrôle de connaissance dans les TD d'une même UE limite les possibilités d'expérimentation en matière de contrôle des connaissances, notamment le recours à des outils audiovisuels difficilement généralisables. Ce point a été abordé avec le vice-président du CEVU afin de réfléchir à la façon dont peuvent se concilier l'extension de l'éventail des modalités de contrôle de connaissance, d'une part, et l'égalité entre étudiants, d'autre part.

- « *Il est étonnant que le dossier ne précise pas le positionnement de cette formation par rapport à la licence de Cinéma proposée par l'Université Paris 7, qui appartient au même Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) « Sorbonne Paris Cité ». Les éléments de différenciation mériteraient d'être précisés, à moins qu'une collaboration soit envisagée* » »

REPONSE :

- La licence cinéma et audiovisuel de la Sorbonne Nouvelle - Paris 3 intègre tous les supports de diffusion d'images en mouvement - télévision, internet, téléphonie mobile – et tous types d'objets multimédias : séries, webdocs, publicités, etc. Cet enseignement est assuré par des spécialistes et des professionnels des secteurs concernés. Cette ampleur du champ d'étude distingue la licence cinéma et audiovisuel de la Sorbonne Nouvelle - Paris 3 de la licence cinéma de l'université Paris Diderot.

- La différence d'échelle entre les deux licences doit également être relevée, la variété des enseignements proposés à la Sorbonne Nouvelle - Paris 3 dépassant notablement l'offre de la licence de Paris Diderot.

- « *Peu ou pas de relations avec d'autres centres de formation au cinéma et à l'audiovisuel (relevant notamment du ministère de la culture)*»

REPONSE :

Rappelons qu'il existe en France deux types d'écoles de formation au métiers du cinéma et de l'audiovisuel : les écoles privées et les écoles subventionnées. Celles-ci sont au nombre de deux : Louis Lumière et la FEMIS. Leur finalité pratique les distingue de la formation proposée par la Sorbonne Nouvelle - Paris 3. Il est en effet clairement signalé aux lycéens désireux de s'inscrire dans la licence qu'il ne s'agit pas d'une formation pratique, même si la dimension pratique n'est pas totalement absente de la formation. Notons en revanche que plusieurs enseignants de la Sorbonne Nouvelle - Paris 3 dispensent ou ont dispensé des enseignements à la FEMIS précisément en raison de leur apport théorique en analyse de film ou en économie du cinéma.

Quant aux écoles privées, leur vocation est également pratique et leur diplôme ne donne d'ailleurs pas systématiquement lieu à une équivalence dans la formation de la Sorbonne Nouvelle - Paris 3.

- « *Manque de correspondance entre les ECTS et les coefficients* »

REPONSE :

Vérification faite, les écarts peuvent s'expliquer comme suit :

- Dans les enseignements de majeure et de mineure, il y a corrélation entre ECTS et coefficients sauf pour les UE comportant en fait deux enseignements (1 TD et 1 CM). Dans ce seul cas les valeurs des coefficients sont doublées par rapport à ceux des autres enseignements ayant le même nombre d'ECTS.
- Les UE pré-professionnalisantes bénéficient également d'une petite surpondération dans le rapport coefficients/ECTS par rapport à d'autres enseignements, compte tenu de leur caractère essentiel pour l'avenir des étudiants hors de l'université.

- *« Absence de suivi de cohortes ne permettant pas de connaître le devenir des diplômés et des non-diplômés/ Absence d'évaluation des enseignements par les étudiants, et de sa prise en compte dans le pilotage de la formation/ Les poursuites d'études et l'insertion professionnelle ne semblent pas faire l'objet d'une approche institutionnelle »*

REPONSE :

Nous prenons acte des observations de l'AERES concernant le suivi des cohortes et l'évaluation des enseignements. La Sorbonne Nouvelle a engagé un processus de réorganisation de l'ensemble des services de la sphère de compétence du Conseil des études et de la vie universitaire qui doit aboutir à leur intégration dans une direction des études et de la vie universitaire (DEVU). Cette nouvelle direction comporte notamment un OVE renforcé, et la mise en œuvre d'un pôle « orientation et insertion des étudiants » qui permettront de mieux assurer le suivi de l'insertion des diplômés. Ce processus entrera dans la phase concrète de sa réalisation dès la rentrée universitaire 2013.